



Mercredi 10 mai 2023

Pollution au benzène en zone portuaire de Lavera

La zone portuaire de Lavera concentre un nombre important d'industriels relevant de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ainsi que de nombreuses canalisations de transport de matières dangereuses soumises à une réglementation spécifique, en application des dispositions du Code de l'environnement (pipelines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, produits chimiques divers).

Une situation de pollution des sols, principalement au benzène, a été identifiée en 2021 dans cette zone. Son origine est historique. Aucun indice ne montre désormais une poursuite de l'alimentation de la pollution par des fuites.

Sous le suivi de l'Agence régionale de la santé (Ars), des mesures de précaution ont été mises en œuvre afin de s'assurer que l'eau distribuée sur la zone portuaire n'est pas polluée, notamment après des incidents survenus courant 2021 sur le réseau de distribution dans ce secteur.

Toutefois, il convient de maîtriser durablement l'impact de ces pollutions passées. **Pour ce faire, le sous-préfet de l'arrondissement d'Istres a décidé de réunir début juin les industriels concernés ainsi que le Grand port maritime de Marseille (GPMM), gestionnaire du réseau de distribution dans la zone portuaire.**

Cette réunion permettra de définir les étapes permettant de disposer d'une analyse complète et mutualisée sur l'historique et les conséquences de cette pollution, ainsi que de vérifier l'absence de risque sanitaire pour les travailleurs dans la zone, quelles que soient les voies de transfert, y compris par inhalation.

En vertu du plus strict principe de précaution, cette réunion sera également l'occasion de vérifier si d'éventuels autres types de polluants peuvent être recensés dans ce milieu industriel, au regard de la multiplicité des sources potentielles.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

